

**Coronavirus – Covid-19**  
*Point de situation*

Le 9 juin 2020

Les nouvelles :

- Le point sur les évolutions législatives à venir
- Dialogue social en temps de crise
- Lancement des concertations avec les partenaires sociaux
- Utiliser StopCovid en entreprise
- Organiser un entretien préalable au licenciement à distance ?
- Chômage partiel : 50 000 contrôles d'ici la fin de l'été
- Retraite complémentaire et activité partielle : procédure
- Aides financières pour les cirques et les zoos

**1. Le point sur les évolutions législatives à venir**

Après la frénésie des derniers mois, de nouvelles réformes sont annoncées pour ce mois de juin.

Ce mercredi, l'Assemblée nationale devrait adopter définitivement la nouvelle loi d'urgence comportant de nombreuses dispositions telles que l'intéressement unilatéral dans les TPE, l'assouplissement du prêt de main-d'œuvre, des dérogations conventionnelles en matière de CDD et de contrat de mission ou encore la création du nouveau dispositif d'activité réduite pour le maintien en emploi (ARME).

Nous vous en proposerons une large présentation ce jeudi.

Dans la foulée de la promulgation de cette loi, devraient être publiés le décret précisant les conditions d'application de l'ARME, le décret officialisant la réduction de l'indemnisation versée par l'Etat au titre de l'activité partielle ainsi qu'un décret de sécurisation des règles applicables à l'activité partielle.

Cette semaine, sera présenté le troisième projet de loi de finances rectificative qui comportera les premières mesures de relance sectorielles de l'économie.

Au terme des concertations conduites avec les partenaires sociaux, le régime de l'activité partielle devrait à nouveau être modifié et certaines dispositions instituées au titre de l'état d'urgence devraient disparaître.

**2. Dialogue social en temps de crise**

Le ministère du Travail propose une importante mise à jour de son questions-réponses portant sur le dialogue social.

Ce document rappelle les apports de l'ordonnance et du décret du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du CSE sur les

décisions de l'employeur qui ont pour objectif de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie.

Sont concernées notamment les décisions ayant un impact sur l'organisation du travail, la prévention des risques professionnels et les moyens mis à disposition, ce qui peut par exemple concerner le processus de reprise de l'ensemble de l'entreprise ou certaines de ses activités seulement, lorsque le processus de reprise est progressif.

En revanche, dès lors que les décisions n'ont pas de lien avec la crise sanitaire, il faut appliquer les délais ordinaires de consultation.

Les délais de consultation raccourcis courent à compter soit de la communication par l'employeur des informations nécessaires à la consultation, soit du moment où l'employeur informe les élus de la mise à disposition de ces informations dans la BDES.

Ces délais dérogatoires sont exprimés en jours calendaires, le ministère précisant que les sept jours de la semaine sont comptabilisés. De plus, ces délais d'urgence ne sont pas des délais francs, c'est-à-dire que le jour de la notification est compris dans le délai qui expire le dernier jour, à 24 heures, sans allongement possible.

Le ministère indique que les obligations en matière d'information et de consultation ne sont pas suspendues pendant la crise sanitaire et que les réunions peuvent s'organiser en visioconférence, en conférence téléphonique ou par messagerie instantanée.

En matière de consultation, le principe applicable reste celui de l'antériorité : une consultation a posteriori n'est admise que pour une demande d'activité partielle ou l'usage des facultés offertes par l'ordonnance du 25 mars 2020 en matière de prise de congés ou de dérogations aux durées maximales de travail et à la règle du repos dominical.

Pour la mise en activité partielle, il n'y a pas lieu à consultation du CSE central.

Dans l'hypothèse où la réunion du CSE doit être tenue à distance et que certains représentants du personnel ne disposent pas d'ordinateur, le ministère souligne qu'aucun quorum n'est exigé et que le CSE peut valablement se réunir et rendre des avis à la majorité des membres présents.

Enfin, s'agissant des élections professionnelles, le ministère indique que le report d'élections prévues est obligatoire lorsque celles-ci devaient avoir lieu après le 3 avril 2020, dans les conditions prévues par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.

## [Questions-réponses dialogue social](#)

### **3. Lancement des concertations avec les partenaires sociaux**

Le plan de soutien à l'apprentissage ayant été annoncé dès la semaine dernière, le Président de la République a chargé la ministre du Travail de lancer et piloter les discussions sur cinq autres chantiers prioritaires :

- Le dispositif de l'activité partielle longue durée ;
- Le plan de soutien aux jeunes ;
- La préservation de la dynamique de formation professionnelle ;
- Les travailleurs détachés ;
- L'assurance chômage.

Le lancement de ces discussions sera précédé, ce mardi 9 juin de 15h à 18h, d'une réunion sur la situation de l'emploi en France et en Europe (diagnostic, enjeux et perspectives). Cette réunion sera présidée par la ministre du travail et réunira les numéros 1 des organisations syndicales et patronales.

Puis Antoine Foucher, directeur de cabinet de la ministre, recevra en bilatérale les organisations syndicales et patronales mercredi 10 et jeudi 11 juin, pour approfondir les discussions sur l'évolution des critères d'activité partielle et la mise en place d'un système d'activité partielle de longue durée :

- Mercredi 10 juin à 9h : FO
- Mercredi 10 juin à 10h : CFDT
- Mercredi 10 juin à 15h : CGT
- Mercredi 10 juin à 18h : CFE-CGC
- Mercredi 10 juin à 19h30 : Medef
- Jeudi 11 juin à 8h : CFTC
- Jeudi 11 juin 10h : U2P
- Jeudi 11 juin à 15h : CPME

Enfin, la ministre recevra à son tour, en bilatérale, les représentants des organisations syndicales et patronales vendredi 12 juin et lundi 15 juin, pour évoquer l'ensemble des sujets de concertation.

## [Concertations avec les partenaires sociaux](#)

### **4. Utiliser StopCovid en entreprise**

Dans son questions-réponses sur les mesures de prévention, le ministère du Travail évoque la possibilité d'utiliser l'application StopCovid en entreprise.

Pour rappel, l'objectif de l'application, déjà téléchargée plus d'un million de fois, est de permettre aux utilisateurs d'être alertés d'une exposition à un risque de contamination.

Les employeurs sont invités à faire connaître ce dispositif et encourager le téléchargement de l'application mais ne peuvent en aucun cas l'imposer à leurs salariés, que ce soit par le biais du règlement intérieur ou par tout autre moyen.

Imposer le téléchargement de l'application ne fait d'ailleurs pas partie des obligations de prévention mises à la charge de l'employeur.

Si l'application est installée sur un téléphone professionnel, l'employeur ne pourra accéder aux données déclarées, reçues ou enregistrées que ce soit d'un point de vue technique (les données sont pseudonymisées) ou juridique (droit au respect de la vie privée).

Il est rappelé que l'application ne tient pas compte des situations spécifiques telles que la protection par une vitre ou un équipement prévu à cet effet et que chaque utilisateur peut l'activer ou la désactiver à tout moment.

Enfin, StopCovid n'a pas pour objet de rechercher la responsabilité de l'utilisateur ou de l'employeur.

### [Questions-réponses mesures de prévention dans l'entreprise](#)

#### **5. Organiser un entretien préalable au licenciement à distance ?**

ActuelRH révèle le contenu d'une note non publiée de la DGT exposant les conditions dans lesquelles un entretien préalable pourrait être tenu à distance.

Pendant la période allant du 12 mars au 10 mai 2020, la DGT admet que l'entretien préalable ait pu se dérouler en visioconférence si l'employeur n'a pas souhaité reporter la tenue de l'entretien au-delà de la période d'application des mesures de restriction de la circulation.

La DGT écarte en revanche toute autre forme d'entretien à distance, qu'il s'agisse d'une conversation téléphonique ou de l'audioconférence, pas plus que l'échange de courriers postaux ou de messages électroniques.

Pour être licite, le recours à la visioconférence pendant le confinement devait reposer sur l'accord préalable des deux parties, permettre des conditions correctes d'émission et de réception de l'image et du son, sans interruption pendant toute la durée de la réunion.

Il était envisageable que chaque participant s'engage à ce qu'aucune autre personne ne soit présente dans la pièce dans laquelle elle se trouvait et à ce qu'aucun contact ne soit établi avec un tiers à aucun moment de l'entretien.

L'enregistrement de l'entretien tenu en visioconférence n'est possible qu'avec l'accord exprès de l'ensemble des participants.

Mais, depuis le 11 mai, la position de la DGT est sans ambiguïté : *« Depuis le 11 mai 2020, les déplacements notamment à titre professionnel étant autorisés, l'entretien préalable doit se tenir dans les conditions habituelles, en présentiel »*.

[Source Actuel RH](#)

#### **6. Chômage partiel : 50 000 contrôles d'ici la fin de l'été**

*« La confiance a priori n'exclut pas la prudence a posteriori »* : c'est en ces termes que la ministre du Travail a résumé la politique des pouvoirs publics en matière de chômage partiel.

50 000 contrôles seront conduits d'ici la fin de l'été.

Evoquant le futur dispositif de l'ARME, Muriel Pénicaud a souligné qu'il avait vocation à durer un ou deux ans.

A date, le taux d'activité en France est de 80 %.

[Source Les Echos](#)

## **7. Retraite complémentaire et activité partielle : procédure**

Dans une circulaire du 2 juin, l'Agirc-Arrco indique les modalités de déclaration des périodes d'activité partielle pour l'attribution de points Agirc-Arrco.

Les participants du régime bénéficiaires du dispositif d'activité partielle peuvent obtenir des points de retraite complémentaire sans contrepartie de cotisations, qui viennent compléter ceux acquis par cotisations sur les salaires versés dans la période annuelle d'emploi.

Il faut pour cela que la période d'activité partielle dépasse 60 heures sur l'année civile.

Pour attribuer des points au titre de l'activité partielle, l'employeur doit déclarer les heures indemnisées dans sa DSN.

Les employeurs relevant du champ d'application de la DSN n'ont pas à transmettre une attestation d'indemnisation.

Les employeurs ne relevant pas du champ d'application de la DSN doivent en revanche continuer de délivrer à l'institution de retraite complémentaire l'attestation d'indemnisation qui constitue la preuve de l'activité partielle permettant l'attribution de points.

Cette attestation mentionne le nom et l'adresse de l'entreprise, l'identité du salarié, les périodes ayant donné lieu à rémunération au cours de l'année, le salaire brut correspondant, le nombre d'heures de chômage partiel indemnisées ainsi que le texte conventionnel en application duquel les indemnités sont versées.

[Circulaire Agirc-Arrco 2020-08-DRJ du 2 juin 2020](#)

## **8. Aides financières pour les cirques et les zoos**

Un décret du 8 juin 2020 prévoit qu'une aide financière bénéficie aux établissements de présentation au public d'animaux d'espèces sauvages et/ou domestiques, fixes ou itinérants, situés sur le territoire français qui : 1) ont débuté leur activité avant le 1<sup>er</sup> février 2020 ; 2) ne faisaient pas l'objet d'une procédure collective au 31 décembre 2019 ; 3) font payer l'entrée au public, sauf s'il s'agit de refuges.

La demande d'aide est transmise au plus tard le 30 juin et est accompagnée des justificatifs suivants :

- raison sociale de l'établissement ;
- forme juridique de l'établissement ;
- SIRET de l'établissement ;
- coordonnées bancaires de l'établissement (IBAN) ;
- pour les aquariums uniquement : le volume d'eau en mètres cubes ;
- pour les parcs zoologiques, les cirques animaliers et les refuges uniquement : le nombre d'animaux détenus par espèces, à l'exception des invertébrés ;
- certificat de capacité pour les espèces concernées si réglementairement nécessaire ;
- autorisation préfectorale d'ouverture si réglementairement nécessaire ;

- preuve de l'enregistrement des animaux quand cela est obligatoire dans le fichier i-fap (droits enregistrés ou bon de commande i-fap) ;
- déclaration sur l'honneur attestant que l'établissement remplit les conditions prévues par le présent décret, l'exactitude des informations déclarées, la régularité de sa situation fiscale et sociale au 1er mars 2020 et que l'aide financière versée sera utilisée pour l'achat de nourriture et de litière pour leurs animaux ainsi que pour leurs soins ;
- déclaration indiquant si l'entreprise était en difficulté au 31 décembre 2019.

Les aides à verser aux établissements ayant déposé un dossier éligible sont calculées, dans la limite de 800 000 euros par établissement, selon les barèmes forfaitaires suivants :

Pour les parcs zoologiques, les cirques animaliers et les refuges :

- 1 200 euros par fauve ou espèce animale assimilée ;
- 120 euros par autre espèce animale, à l'exception des invertébrés.

Pour les aquariums :

- 30 euros par m3 d'eau gérée.

[Décret n° 2020-695 du 8 juin 2020 relatif au fonctionnement du dispositif d'aide financière à destination des cirques animaliers, des parcs zoologiques, des refuges et de tout autre établissement apparenté à un cirque animalier ou à un parc zoologique](#)

## 9. Les textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi de finances rectificative 2](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)
- ✓ [Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions](#)

Ordonnances

- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19](#)

### Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle et épargne salariale](#)
- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)
- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)



- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)
- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

## Organisation du travail

- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger ses salariés ?](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)
- ✓ [Guide du télétravail pour les franciliens](#)
- ✓ [Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

## Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-508 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais relatifs à la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-509 du 2 mai 2020 fixant les modalités d'application des dispositions du I de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 modifiée portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

## Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

## Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

## Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)



- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

### Fiches métier

- ✓ [Suspicion de contamination](#)
- ✓ [Gestion des locaux communs et vestiaires](#)
- ✓ [Travail dans l'intérim](#)
- ✓ [Travail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Télétravail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Travail dans l'arboriculture](#)
- ✓ [Travail dans le maraîchage](#)
- ✓ [Travail circuit court - amap - vente à la ferme](#)
- ✓ [Activités agricoles](#)
- ✓ [Chantiers de travaux agricoles](#)
- ✓ [Travail saisonnier](#)
- ✓ [Activité viticole et/ou de vinification](#)
- ✓ [Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture](#)
- ✓ [Travail en cabinet vétérinaire](#)
- ✓ [Travail filière cheval](#)
- ✓ [Travail dans l'élevage](#)
- ✓ [Travail en abattoir](#)
- ✓ [Travail sur un chantier de jardins espaces verts](#)
- ✓ [Travail en pharmacie](#)
- ✓ [Travail en boucherie, charcuterie, traiteur](#)
- ✓ [Travail en drive](#)
- ✓ [Travail en caisse](#)
- ✓ [Travail dans un commerce de détail alimentaire](#)
- ✓ [Commerce de détail non alimentaire](#)
- ✓ [Vendeur conseil](#)
- ✓ [Travail en boulangerie](#)
- ✓ [Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter](#)
- ✓ [Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre](#)
- ✓ [Réceptionniste ou veilleur de nuit](#)
- ✓ [Travail en animalerie](#)
- ✓ [Prestataire d'entretien de locaux](#)
- ✓ [Travail dans la collecte des ordures ménagères](#)
- ✓ [Employé de centre de tri ou d'incinération](#)
- ✓ [Travail dans la blanchisserie industrielle](#)
- ✓ [Agent de maintenance](#)
- ✓ [Location de matériel et d'engins](#)
- ✓ [Plombier - Installateur sanitaire](#)
- ✓ [Travail dans le dépannage - Intervention à domicile](#)
- ✓ [Travail dans une station-service](#)
- ✓ [Travail dans un garage](#)
- ✓ [Ouvrier de production](#)
- ✓ [Personnels de bureau rattachés à la production](#)
- ✓ [Bureaux de contrôle, de vérification, de diagnostic](#)
- ✓ [Préparateur de commande dans un entrepôt logistique](#)
- ✓ [Chauffeur livreur](#)
- ✓ [Taxi ou conducteur de VTC](#)
- ✓ [Aide à domicile](#)
- ✓ [Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque](#)
- ✓ [Opérateur en centre d'appels](#)
- ✓ [Agent de sécurité](#)
- ✓ [Agent funéraire](#)
- ✓ [Protocole de déconfinement commun aux professions HCR \(hôtels, cafés, restaurants\), code de bonne conduite sanitaire](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour réaliser des travaux de maintenance sur les remontées mécaniques et dans les domaines skiabiles en période de Covid-19](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du COVID-19](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des services de l'automobile, du cycle et du motorcycle en cas de crise sanitaire](#)
- ✓ [Guide plan de continuité activité - Filière bois COVID-19](#)
- ✓ [Règles de sécurité sanitaire activité des points de vente. Fédération de négoce du bois et des matériaux de construction.](#)

- ✓ [Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité de l'activité tuiles et briques](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires carrières transformation de pierre de taille](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité activité industries extraction et transformation gypse anhydrite minéraux industriels chaux plâtre](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires et continuité activité mortiers industriels adjuvants agents de démoulage et produits de cure](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité des agences des distributeurs de](#)
- [l'approvisionnement du bâtiment second oeuvre et de l'industrie](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie cimentière](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de l'esthétique](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la coiffure](#)
- ✓ [Guide sanitaire d'opérateurs de réseaux d'électricité et de gaz](#)
- ✓ [Agir Ensemble et pour tous : reprise des métiers du chien et du chat](#)
- ✓ [Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle](#)

### URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Mesures exceptionnelles pour les entreprises touchées par le coronavirus : Echéance Urssaf du 5 juin ou du 15 juin](#)

### Economie / Impôt

- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

- ✓ [Décret n° 2020-552 du 12 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

## Formation - apprentissage

- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARF, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire](#)
- ✓ [Reprise de l'accueil en formation - Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue](#)

## Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

## Activité partielle

- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-522 du 5 mai 2020 complétant le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)

## Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)

- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-520 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)
- ✓ [Arrêt garde d'enfants au 1er mai](#)
- ✓ [Arrêt personnes vulnérables au 1er mai](#)
- ✓ [Délivrance et indemnisation des avis d'arrêt de travail dans le cadre du Covid-19](#)
- ✓ [Ministère du Travail - Les arrêts de travail dérogatoires basculent en activité partielle au 1er mai](#)

### CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)
- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)
- ✓ [Coronavirus \(COVID-19\) : les rappels de la CNIL sur la collecte de données personnelles par les employeurs](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-056 du 25 mai 2020 portant avis sur un projet de décret relatif à l'application mobile dénommée "StopCovid"](#)

### Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Questions - réponses sur ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)
- ✓ [Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature](#)
- ✓ [Arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des](#)

[services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

## Restrictions - déplacements

- ✓ [Arrêté du 12 mai 2020 portant réglementation temporaire de l'accès aux transports publics collectifs et à leurs espaces attenants en Île-de-France](#)
- ✓ [Attestation de déplacement professionnel en transport public collectif en Ile-de-France](#)
- ✓ [Attestation dérogatoire usage des transports publics collectifs en Ile-de-France](#)

## Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

## Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

## Travailleurs étrangers

- ✓ [FAQ Ministère des affaires étrangères](#)
- ✓ [Instruction du 20 mai 2020 sur les contrôles aux frontières pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs en détachement](#)

## Culture

- ✓ [FAQ Ministère de la Culture](#)

## Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

**L'équipe Fidere Avocats**